

délégués - en exercice ...	91
- présents	50
Pouvoirs	8
Total votants	58

Affaire n°076/03-2022

RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

NOTA :

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché au siège du syndicat à Tournan-en-Brie, le 22/03/2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 14 MARS 2022**

L'An deux mil vingt-deux le lundi 14 mars à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 7 mars 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bonvoisin.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Deborah BERNARD, Jean-Claude COCHET, Virginie BRINJEAN, Nathalie SEMONSU, Jacqueline MOERMAN, titulaires et Pierre MURON, suppléant.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Pascale PRUNET, Déléguée titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Aline COUDERC, Yannick PONCE, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre MOUILLOT, Jean-Pierre FOUBERT, Thierry TARD'HOMME (arrivé après le vote pour la signature des marchés pour l'exploitation de l'UVOM), Jean-Bernard BLONDIN, Pierre VASSEUR, Jean-Claude OLIVIERI titulaires et Rosa DE ALMEIDA LACERDA, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires, Christine FLECK, suppléante.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Sylvain CALDONAZZO, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, François MORATILLE, Dominique RODRIGUEZ, Laurence BARBAUX, titulaires, Stéphane BONNEL, suppléant.

Pouvoirs :

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de M. Meudec à Mme Bernard (CCBRC)
- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de Mme Haller à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Oursel à M. Vasseur (CAPVM)
- de M. Salmon à M. Vordonis (CCPB)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)
- de Cocquelet à M. Chaumont (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Bruno Remond, Xavier Mauborgne (excusé), Cédric Leseine, Thomas Berthon, Loïc Le Dieu de Ville, (excusé), Alain Brucher, Jérôme Rapillard, Gilles Groslevin, Eric Piot.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler, Joël Bigot (excusé), Christophe Couloumy (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : François Warmez, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) : André Lefrançois (excusé), Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Yamina Amara, Gladys Celanie.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle, Christian Tiennot (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, David Vicente (excusé), Thierry Herry, Claudine Bouzonie, Eddy Bapelle, Nathaïe Robaëys (excusée), Hugues Marcelot, Michèle Benech, Arnaud Fabre, Ludovic Pouillot, Philippe Louise Dit Mauger, Maurice Blanchard (excusé).

076. Recours au service civique :

Aux termes de l'article L. 120-1 du code du service national, « le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée. »

En tant que collectivité territoriale, le SIETOM peut demander un agrément pour accueillir de jeunes volontaires et leur proposer une mission en lien avec l'environnement, qui entre dans les 10 grands domaines prioritaires sur le plan national.

L'engagement du SIETOM dans l'extension des consignes de tri à partir du 3 octobre prochain nécessitera dès le mois de septembre un déploiement important de la communication auprès des habitants.

C'est à ce titre, qu'il a été envisagé de renforcer l'équipe de communication de proximité par l'accueil de jeunes volontaires. Ce recours pourrait à l'avenir être déployé dans le cadre d'autres projets d'envergure du syndicat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5711-1

Vu le Code du Service National, notamment son article L. 120-1

Sur proposition du Président,

*Le Comité Syndical **VALIDE** l'accueil des personnes volontaires et autorise le Président à effectuer toutes les démarches en lien avec cet accueil.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 14 mars 2022.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.